



Accueil de loisirs 3-11 ans

Projet pédagogique 2024

Mercredis et Vacances scolaires

L'accueil de loisirs est un lieu où les enfants s'expriment, s'épanouissent, se construisent à travers des temps de vie quotidienne et des temps d'animation dans le respect de chacun.

Les tarifs sont dégressifs en fonction des ressources des familles. Voir grille tarifaire sur le site internet.

Ouverture de l'accueil de loisirs

Les mercredis de 8h à 18h (suite à la modification des rythmes scolaires les passant à 4 jours / semaine).

Les vacances scolaires de 8h à 18h.

Les enfants peuvent être accueillis soit à la journée (avec ou sans repas) soit à la demi-journée (sauf en cas de sortie à la journée).

L'accueil de loisirs ne fonctionne pas pendant les périodes de fermeture de la MJC (jours fériés, une semaine entre Noël et jour de l'An et les 2 premières semaines complètes d'août).

La MJC organise également des séjours, des nuitées et des stages durant les vacances.

Horaires d'accueil des parents pour amener ou récupérer son enfant

- De 8h à 9h30
- De 11h30 à 11h50
- De 13h30 à 13h50
- De 17h à 18h

Le centre ferme ses portes à 18h, merci de respecter les horaires et de prévoir une personne de votre connaissance qui puisse récupérer votre enfant en cas de retard.

Les locaux

L'accueil de loisirs occupe les locaux de l'école maternelle pour les enfants de 3 à 5 ans et les locaux de la MJC pour les enfants de 6 à 11 ans. Les repas sont pris dans le restaurant scolaire.

Ces espaces sont adaptés pour accueillir les enfants : salles dédiées aux activités manuelles, salles de motricité, cours extérieures fermées...

Des animations peuvent également avoir lieu dans la salle polyvalente et la salle socio-éducative.

Adresse de la MJC : 378 Rue des Écoles, 38500 La Buisse

Adresse de l'école maternelle : 148 rue des Ecoles - 38500 la Buisse

Nos valeurs

La MJC de La Buisse s'inscrit dans un mouvement d'éducation populaire. Cela implique que les actions qu'elle met en place œuvrent pour l'émancipation de l'individu par l'action culturelle, par la pratique et la découverte d'activités de loisirs et par l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble.

Le projet associatif a été renouvelé pour les 4 prochaines années 2022/2026. Il en ressort 4 axes de développement :

- Axe 1 : Développer l'engagement et la vie associative
- Axe 2 : Développer le vivre ensemble
- Axe 3 : Développer l'individu
- Axe 4 : Agir au quotidien pour l'environnement

Ces orientations seront déclinées dans les intentions éducatives de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs de la MJC de la Buisse participe également au Projet Educatif de Territoire (PEDT) et s'inscrit dans le Plan Mercredis, qui rassemble tous les acteurs liés à l'enfance sur la commune de La Buisse.

Les valeurs du PEDT sont les suivantes : Le respect, la tolérance, le vivre ensemble, la solidarité, l'entraide et le respect de la nature.

Nos intentions éducatives

Les objectifs fixés pour 2024 par l'équipe d'animateurs sont les suivants :

Axe 1 du Projet Associatif : Développer l'engagement et la vie associative

Développer les partenariats

1. La réalisation de projets avec les acteurs locaux : Associations, écoles, périscolaire, petits Buissards, commerces, EHPAD, crèche, bibliothèque, intergénérationnel, pompier
2. La participation des enfants aux événements sur la commune : fête du village, festival art urbain, événements culturels ou sportifs ...

Développer l'implication des familles

1. Organisation de temps parents/enfants
2. Ecoute des besoins des parents
3. Accompagner et informer les parents

Axe 2 du projet associatif : Développer le vivre ensemble

Développer des temps communs

1. Validation d'un planning par tous
2. Mixité dans les groupes
3. Climat de confiance à travers des règles de vie commune à tous
4. Espace d'expression de gestion de conflits
5. Mettre en place une fête de l'été en faisant participer les enfants (danse, musique, chant, Théâtre...)

Axe 3 du projet associatif : Développer l'individu

Apprendre à donner son avis, apprendre à être acteur, apprendre à dire ce que l'on ressent, apprendre à faire des choix

1. Temps d'échange
2. En proposant aux enfants plusieurs activités

Découvrir de nouvelles activités

1. Proposer des stages (sportifs, culturels, manuels) pendant les vacances

Favoriser l'imaginaire des enfants

1. Temps libre et non dirigé
2. Mettre à disposition des déguisements (aux animateurs et aux enfants)

Développer l'autonomie

1. Prendre le temps pour l'apprentissage : Apprendre aux enfants à faire plutôt que de faire à leur place
2. Pour les passerelles : Des journées organisées avec les ados, un planning construit avec leurs idées et envies, proposer des animations pour les plus petits...

Axe 4 du projet associatif : Agir au quotidien pour l'environnement

Poursuivre les actions favorisant le respect de l'environnement

1. Sensibiliser et mener des actions en faveur du développement durable : tri des déchets, utiliser le compost, récup et troc...
2. Organiser des sorties nature et des vagues propres
3. Inciter les enfants à la consommation de produit issu d'agriculture locale
4. Sensibiliser les enfants sur l'importance de manger sainement sans conservateur, sans artifice

L'équipe

L'équipe d'animation est composée d'une directrice, d'animateurs diplômés, stagiaire ou en observation.

Selon le projet d'animation, il peut être envisagé la venue d'intervenant extérieur (animateur nature, sportif...).

Chaque animateur s'engage sur des savoir-faire et attitudes à tenir en animation.

Un personnel de service assure la mise en température des repas, le service et l'entretien des locaux, sous la responsabilité du directeur de l'accueil de loisirs et dans le respect des directives HACCP.

Rôles de l'animateur :

- Être garant de la sécurité morale physique et affective (à l'écoute, bienveillant)
- Travailler en équipe (s'intégrer, échanger, participer aux réunions)
- Communiquer avec les familles (informer, faire le lien, accompagner dans la séparation)
- Proposer et mettre en place des projets d'animation en rapport avec le projet pédagogique

Les réunions

Des réunions de préparation sont organisées avant chaque début de vacances scolaires. Ces réunions permettent de faire connaissance, de découvrir le lieu d'accueil, l'organisation, les attentes pédagogiques ainsi que la préparation du programme pour chaque vacances.

Une réunion d'équipe sera organisée une fois par semaine afin d'échanger sur le travail de l'équipe (d'animation et direction) et sur le cadre global de l'accueil (lieux, matériel, nourriture...). Cette réunion permet à chacun de s'exprimer et réajuster l'organisation en cas de besoin.

Les Mercredis

Une réunion tous les Mercredis de chaque mois est organisé pour évoquer les animations, les difficultés rencontrées...

Chaque animateur sera averti par la directrice s'il travail ou non en fonction du nombre d'enfants.

Formation et évaluation des animateurs stagiaires et diplômés

L'animateur en stage pratique est recruté en tant qu'animateur stagiaire. En travaillant sur le site, celui-ci doit pouvoir à l'issue de son stage avoir compris et acquis les différentes fonctions de l'animateur. Il doit pouvoir gérer seul un groupe d'enfant et maîtriser le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Lors de la réunion de préparation, la directrice transmet une grille d'évaluation et explique ses attentes. Cette grille est à remplir à l'issue du premier jour pour s'autoévaluer et sera à compléter tout au long du stage pratique.

Un premier bilan est réalisé avec la directrice à mi-parcours du stage (des objectifs de progrès sont fixés) puis dernier bilan est établi à la fin du stage pratique.

Pendant le stage le stagiaire doit remplir une fiche d'activité sur l'activité de son choix et la directrice viendra pendant ce temps pour « évaluer » le stagiaire.

Fonctionnement et vie quotidienne*

8h00/09h30	Accueil échelonné des enfants, jeux libres
09h30/10h00	Présentation de la journée Temps de parole des enfants
10h00/11h00	Animations variées et projets d'enfants
11h00/11h45	Temps libres
11h50/12h00	Déplacement à la cantine
12h00/13h15	Repas
13h15/13h30	Déplacement vers la MJC pour les plus de 6 ans Déplacement vers l'école maternelle pour les moins de 6 ans
13h30/14h30	Temps de parole des enfants Temps calme ou sieste
14h30/16h00	Animations variées et projets d'enfants
16h00/17h00	Goûter Temps <u>libres</u>
17h00/18h00	Départ échelonné des enfants, jeux libres

***En fonction des consignes sanitaires, de la météo, des envies ou de l'état (fatigue, faim...) des enfants, les temps peuvent être modifiés ou décalés.**

Accueil

Le matin, les enfants sont accueillis par un animateur qui favorise la séparation enfants/parents et échange avec ces derniers. C'est un moment de partage avec les familles, qui permet de connaître davantage l'enfant et de renseigner les parents sur la journée.

L'animateur responsable de l'accueil contrôle et pointe l'heure d'arrivée et de départ de chaque enfant sur la tablette.

Rôle de l'animateur : se présenter auprès des familles et de l'enfant, échanger avec eux, les rassurer, répondre aux questions et transmettre les informations à l'équipe, les accompagner dans la séparation (transition affective), être à l'écoute des enfants, proposer des ateliers et/ou des animations, faire des retours sur le déroulement de la journée/activités/repas/bobos..., noter les questions et demandes particulières sur le cahier de transmission, veiller au rangement, à la vaisselle, au local extérieur, pointer les arrivés et départ.

Présentation de la journée et projets des enfants

Les journées s'articulent autour du thème de la semaine. Les temps de parole permettent aux enfants de s'exprimer, prendre des décisions concernant le vivre ensemble, d'anticiper le déroulement de la journée (activités), ce peut-être un temps de bilan et un temps de gestion des conflits si besoin...

Nous prendrons en compte tous les projets proposés par les enfants. Emergeront des idées, des envies, qui seront réalisées tout au long de l'année (Mercredis et vacances scolaires).

Règles de vies

Elles sont faites pour établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire. Il est important de faire les règles de vie sous formes de jeux préparés en amont lors de la réunion de préparation. Elles sont affichées et expliquées aux enfants pour que chacun puisse s'y référer.

Les règles de vie peuvent être modulées ou changées avec les enfants ou l'équipe d'animation tout au long de l'ouverture de l'accueil.

Activités

Les temps d'activité doivent être vécus par les enfants comme un temps de vacances et de loisirs. Plusieurs animations sont pensées et préparées en amont pour chaque tranche d'âge avec une rotation sur les activités si les enfants le souhaitent.

Les activités peuvent être sportives, manuelles, créatives, scientifiques mais toujours ludiques et au choix de l'enfant.

Rôle de l'animateur : Les animateurs préparent les activités en amont (objectifs/ matériel/ déroulement...).

Pour les animateurs stagiaire BAFA une feuille d'activité sera à remplir et évaluée par la directrice sur une activité de leur choix, celle où il se sent le plus à l'aise.

Les Mercredis

Certains enfants peuvent être inscrits aux activités annuelles organisé par la MJC et le club de Tennis. Dans ce cas, ils sont amenés et récupérés par les animateurs de la MJC ou du club de Tennis (sauf pour activités commençant ou terminant à 17h45).

Temps libre ludiques

C'est un temps où les enfants choisissent un jeu auquel ils jouent avec les animateurs.

Repas

Le repas a lieu au restaurant scolaire. Durant le repas, les enfants sont installés sur différentes tables, et accompagnés d'un animateur. Les enfants goûtent aux plats proposés mais ne sont jamais forcés de manger. C'est un temps d'échange convivial et agréable entre l'équipe et les enfants.

Rôles et posture : manger avec les enfants, se placer toujours face au groupe d'enfants, discuter avec eux, rester assis, veiller à la quantité servie, être moteur/ rythmer le repas, proposer tous les plats sans jamais forcer l'enfant. Veillez à ce que les enfants soient propres avant et après le repas. Les animateurs doivent se référer à la liste des allergies et régimes et doivent être attentifs à bien distribuer ces repas et ne pas les mélanger aux autres.

Sieste et Temps calme

Pour respecter le rythme des enfants, après le repas, un temps « calme » est organisé. Durant ce temps, les enfants prennent le temps de digérer, de se reposer selon leurs besoins.

Les enfants qui ont besoin de dormir vont dans la salle de sieste aménagée. L'animateur peut lire une histoire ou mettre de la musique douce afin de rassurer les enfants et les aider à s'endormir/ se reposer. (Même pour les enfants de plus de 6 ans s'ils souhaitent)

Pour les enfants qui ne dorment pas : plusieurs activités calmes sont proposées : coin lecture, coloriage/ dessins, origami, jeux de société, jeux créatifs....

Les enfants qui ne dorment pas pourront jouer dans les coins aménagés.

Posture de l'animateur : parler calmement, jouer avec les enfants, et proposer des idées et/ou activités

Goûter

Ce dernier est fourni par l'accueil de loisirs et préparé par les animateurs et enfants. Le goûter est réfléchi de façon à ce qu'il soit équilibré et en accord avec le repas du midi. Il peut être acheté ou préparé par les enfants lors d'une activité cuisine.

Rôles et posture : Préparer le gouter, distribuer, s'asseoir avec les enfants, goûter avec eux et échanger avec eux. Veiller aux enfants ayant des allergies. Veillez à ce que les enfants soient propres avant et après le goûter.

Projet passerelle 10-11 ans

Ce groupe passerelle est dédié aux enfants de 10-11 ans qui seront très prochainement au secteur jeunesse (collégiens). Il a pour but de faciliter la transition entre l'accueil de loisirs enfance et jeunesse. Un animateur référent sera avec eux tout au long de la semaine afin de faire des activités différentes de celles proposées aux plus jeunes, les règles seront adaptées à leurs capacités et leur autonomie, dans un cadre sécurisant afin de faciliter la transition avec les projets jeunesse.

Fonctionnement

Le groupe passerelle aura une salle pour eux. Ils pourront s'approprier l'espace de la salle pour la décorer afin d'en faire une salle d'activité et de repos.

Accueil

Le temps d'accueil fonctionne comme pour les autres groupes. Les jeunes peuvent rester à l'extérieur ou vont dans leur salle en autonomie et rejoignent le reste du groupe et l'animateur référent.

Temps libre

En dehors des temps d'accueil et d'activités, plusieurs temps libres sont proposés au groupe durant la journée. En fonction du groupe il pourra être accordé plus ou moins d'autonomie mais l'animateur restera toujours présent avec les jeunes.

Activités

Les activités pour le groupe passerelle doivent être construites et réfléchies avec le groupe et l'animateur référent en début de semaine selon plusieurs critères :

- La thématique de la semaine
- Le nombre de participants
- Les particularités des participants (habitués ou non de l'accueil/ situation de handicap...)

Des sorties spéciales « groupe Passerelle » peuvent être mises en place ainsi que des sorties avec les jeunes de l'accueil ados (12 à 17 ans).

Repas

Le groupe passerelle mange dans la salle de restauration avec les autres groupes de l'accueil de loisirs.

Il est également possible pour le groupe, de se cuisiner son propre repas. Ils peuvent aussi faire le choix une fois par semaine de manger dans leur salle ou dans un lieu défini de la Buisse. Il faudra alors veiller à la propreté des tables et chaises avant le repas.

Règle de vies

Comme pour toutes les tranches d'âges, il faut adapter les règles. Avec les passerelles il s'agira d'établir un contrat avec le groupe, en début de semaine.

Vie quotidienne et règles du vivre ensemble

Sécurité : L'équipe d'animateurs est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants (comptages réguliers, règles de sécurité lors des déplacements, écoute attentive de chaque enfant et bienveillance...)

Santé des enfants : L'équipe d'animation veille à la bonne santé de chaque enfant (exposition au soleil, hydratation...). L'animateur référent est informé des allergies et problèmes de santé signalés par les parents sur les fiches sanitaires. Les parents sont prévenus en cas de problème médical.

Hygiène : les animateurs veillent au respect de celle-ci (lavage des mains...) et au respect du protocole sanitaire en vigueur.

Rangement et respect du matériel : La MJC met à disposition des enfants et des animateurs des jeux, jouets et matériels. Chacun est responsable des choses qu'il utilise et veille à le remettre en place après son utilisation.

Affaires personnelles : Les enfants sont responsables de leurs affaires. L'équipe d'animation veillera au rangement des affaires sur les porte-manteaux et pourra aider à retrouver les objets perdus mais ne pourra pas être tenu pour responsable. Les enfants ne peuvent emmener des jouets ou accessoires personnel à l'accueil de loisirs (perte, vol...)

Nous conseillons aux parents de prévoir :

- Petit sac
- Gourde
- Vêtement adapté à la météo (chaud/froid/soleil/pluie...), aux activités manuelles et aux jeux sportifs qui peuvent être salissants. Eviter les vêtements et les objets de valeur.
- Vêtement de rechange en cas de pipi (pour les 3-5ans qui peuvent avoir besoin)

Objets trouvés : Une caisse d'objets trouvés est à disposition des familles. Les affaires sans nom sont données à la Ressourcerie fin septembre et fin mai.

Communication

Nous communiquons principalement sur notre site internet, par mail sur Facebook et par affichage devant la MJC.

Les équipes d'animation se rencontrent avant chaque période afin de préparer et organiser le programme de la semaine.

Nous communiquons sur les grandes lignes du programme uniquement : les temps forts, les thèmes des semaines, les sorties, les stages et quelques activités phares.

Ceci est un choix de l'équipe d'animation afin de nous permettre de :

- Mieux adapter nos journées aux besoins des enfants.
- Organiser la journée en fonction de la météo et des imprévus de la semaine
- Donner le choix des activités aux enfants.

Satisfaction/implication des différents acteurs : familles, enfants, encadrants

Nous évaluerons si les objectifs du projet pédagogique ont été atteints avec les familles, enfants et encadrent fin 2024. Nous nous aiderons du tableau d'évaluation et de ses indicateurs réalisés en début d'année avec la nouvelle équipe d'animation.

Partenaires

L'accueil de loisirs de la MJC de La Buisse est soutenu par différents partenaires financiers et pédagogiques :

- La mairie est un partenaire privilégié sur la construction de la politique envers l'enfance et la jeunesse. La mairie de La Buisse prête ses locaux, prend en charge les frais de fonctionnement



(électricité, eau, entretien, nettoyage...), met à disposition le poste de directrice de la MJC et alloue une subvention afin de soutenir les différentes actions de la MJC en direction des enfants et des jeunes.

- La Caisse d'Allocations Familiales finance une partie des charges de l'accueil de loisirs enfance et jeunesse par le biais des prestations de service.
- La SDEJS (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) finance en partie le poste d'animation permanent afin de favoriser les projets envers la jeunesse et pérenniser les actions.
- Les associations locales afin de travailler en concertation et en mutualisant nos moyens pour développer des projets ponctuels sur la commune : carnaval, animations sur La Buisse. Nous y associons également la bibliothèque, les parents d'élèves, les écoles.

Consigne pour chaque sortie

- **ETRE DEUX MINIMUM**
- **AVOIR REPERE L'ITINERAIRE**, si possible
- **REEMPLIR** la fiche sortie en **2 exemplaires** (lieu, itinéraire, date, heure de retour, noms des enfants et des animateurs) : 1 exemplaire affiché à l'accueil de loisirs / 1 exemplaire avec vous. Des exemplaires vierges sont disponibles dans le classeur de direction.
- **AVOIR un téléphone, une trousse de secours, le listing des problèmes de santé, de l'eau**
- **RESPECTER** la réglementation des déplacements
- **PREVENIR** la directrice en cas de retard

En cas d'accident grave ou si vous avez un doute vous devez :

1. **Prévenir les secours en composant le :**

112 : depuis un portable (même si le téléphone ne capte pas, le 112 est toujours possible)

17 : gendarmes, police

18 : pompiers, en cas d'incendie, d'accident, de malaise, ...

15 : SAMU pour avis médical (après un choc, un coup...)

2. **Mettre le reste du groupe en sécurité**
3. **Prévenir la responsable de la structure**
Au 06.51.66.68.52

Donner un message d'alerte :

- Se présenter
- Dire où vous êtes
- Ce qui arrive, décrire les symptômes
- Ce que vous avez fait
- Donner : numéro de téléphone, nature du problème, risque éventuels, localisation, nombre de victime, état de gravité, mesure prise et geste effectué

Déplacements à pieds

De 2 à 4 personnes



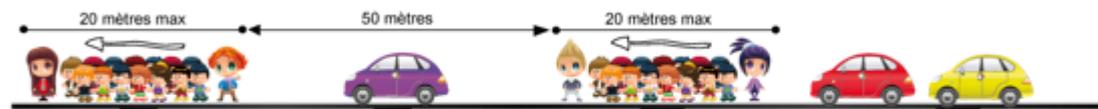
En file indienne, face aux voitures, du côté gauche de la chaussée.

De 4 à 20 personnes



Dans le même sens que les voitures, du côté droit de la chaussée.

Au-delà de 20 personnes



Dans le même sens que les voitures, du côté droit de la chaussée. La longueur du groupe doit être limitée à 20 mètres. Ce qui devra conduire les accompagnateurs à scinder un groupe important en plusieurs sous-groupes de 12 à 16 personnes (animateurs compris). Chaque sous-groupe doit être distant du suivant d'au moins 50 mètres. Un animateur se place en tête (le guide), un autre se place en queue.

© 2014 JESUISANIMATEUR.FR - Tous droits réservés.

En colonne, les piétons marchent du côté gauche en dehors des agglomérations. Sinon, vous vous déplacez sur les trottoirs ou accotements prévus à cet effet.

Attention : Le Bon sens rentre en ligne de compte (ex : un précipice à gauche)

En groupe, considérez-vous comme un véhicule

-se déplacer sur le bord droit de la chaussée en colonne par deux

-veiller à laisser libre au moins toute la partie de gauche de la chaussée, et 50 m entre les 2 groupes pour permettre le dépassement du groupe par des véhicules.

Il vous est recommandé d'encadrer le groupe en plaçant un responsable devant et en derrière

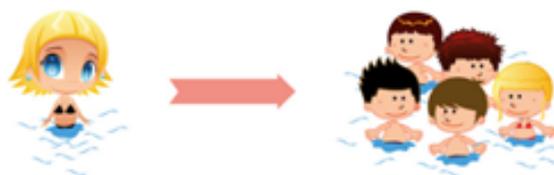
Si + de 2 animateurs, 1 au milieu

Sortie piscine

Pour l'animateur, la piscine est un temps de jeu avec les enfants, tout en restant vigilant.

Taux d'encadrement lors d'une baignade :

Pour les - 6 ans, **un animateur présent dans l'eau pour 5** mineurs. La réglementation impose aux animateurs l'obligation d'être présents dans l'eau.



Pour les 6 ans et +, **un animateur pour 8 mineurs** (le nombre de mineurs présents dans l'eau ne peut excéder 40 pour les baignades se déroulant en dehors des piscines ou baignades aménagées). Les animateurs n'ont plus l'obligation d'être présents dans l'eau. (Sauf si le règlement de la structure qui nous reçoit ou la direction l'exige).



Baignade en zone surveillée

Lorsque la baignade se déroule dans une piscine surveillée ou dans une zone aménagée et surveillée (plan d'eau, bord de mer) le directeur de l'accueil désigne parmi les membres de l'équipe pédagogique sur place, **le responsable du groupe**.

À ce titre, il devra :

- **Signaler la présence du groupe** au responsable de la sécurité de la piscine ou de la baignade (poste de secours, mairie, DDSC)
- **Se conformer aux prescriptions** de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité
- **Prévenir le responsable de la sécurité** ou de l'organisation des sauvetages et des secours **en cas d'accident**
- **S'assurer de la présence effective des animateurs de dans l'eau lorsque c'est obligatoire** (mineurs de -6 ans)

L'existence d'un service de surveillance ou de sécurité ne décharge pas l'encadrement et la direction du centre de leur responsabilité propre.

Rôles de l'équipe

- **COMPTER**
 - Vestiaires : séparer filles / garçons. Chacun met son maillot de bain, son bonnet de bain, prend sa serviette et range ses affaires au porte manteau : **vérifier**
 - **COMPTER**
 - Douches obligatoires
 - Faire le test avec le surveillant de baignade + rappel des règles
 - Savoir qui a besoin d'objets de flottaison
 - L'animateur entre en premier dans l'eau et contrôle que les enfants n'ont pas effectivement pas besoin de brassards ou de ceinture pour nager.
 - Les enfants rentrent dans l'eau doucement.
 - Ne pas se couler, ne pas faire d'apnée
 - Ne pas courir à l'extérieur du bassin
 - Ne pas sortir de l'eau sans avoir prévenu son animateur
 - **COMPTER**
 - Attention à ne pas être trop nombreux aux mêmes lieux
 - Conserver les règles d'encadrement dans l'eau comme hors de l'eau 1 pour 12 à l'extérieur ; 1 pour 8 dans l'eau/ 1 pour 8 à l'extérieur ; 1 pour 5 dans l'eau.
 - A la fin de la séance, l'animateur sort en dernier de l'eau, compte son groupe et va à la douche
- Le groupe réintègre les vestiaires ; **COMPTER** puis vérifier que chaque enfant se change en quittant maillot de bain, bonnet et serviette (toutes ces affaires réintègrent le sac de l'enfant.). En sortant des vestiaires, un animateur fait le tour pour voir si rien n'est oublié.